

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

LE NORD CANTAL

VOUS OUVRE SES PORTES



- **Activité salariée**

- Salaire basé sur grilles hospitalières
- prise en charge des frais de secrétariat à distance, logiciel, bail de location, etc...

- **Activité libérale**

- Loyer de 350 € par cabinet
- Défiscalisation complète pendant 5 ans, puis dégressif
- Aide à l'installation de 50 000€

- **Activité mixte**

- Centres hospitaliers
- Cliniques privées
- Centre de sclérose en plaques



cpts@asnc.fr



04 15 57 00 12

Contactez la CPTS ASNC,
pour plus d'informations